

## Le secrétaire général

## DECISION DU 23 AOUT 2024 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

NOR: JUST2422851S

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment les articles R. 131-1, R. 131-2, R. 532-52 et R. 532-54 tels que modifiés par le décret n° 2018-1159 du 14 décembre 2018 pris pour l'application de la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie et portant diverses dispositions relatives à la lutte contre l'immigration irrégulière et au traitement de la demande d'asile;

## Décide

Article 1er: Délégation permanente est donnée à Mmes Nesiri BORA (à compter du 30 septembre 2024), Salomé CAILLOT, Claire DAVOINE (à compter du 1er septembre 2024), Sylvie DELCOURT, Eléonore FOURNIER, Yvane GOURDÈS, Mathilde GOURDON-LAMBERT, Sophie GUTIERREZ, Elise LAFON, Marie-Eugenie LECOURT, Garance LEGRAND, Emilie LEGRIS, Flora ONTENIENTE, Inès OURAHMANE, Tiphaine REGNIER, Kinda RIFAI, Adèle SALAS-ROSSENBACH, Elisabeth SCHMITZ, Siham ZEROUALI cheffes de chambre, à MM. Alessandro BUZZI (à compter du 1er septembre 2024), Amaury FERNANDEZ, Faïssal GUÉDICHI et Frank MARISA, chefs de chambre, à M. Guillaume AUBER, chef du service de l'accueil des parties et des avocats et son adjointe Mme Valérie CLAUDON, à M. Patrick MASEREEL, chef du service des ordonnances et son adjoint M. Eric HATOT, pour signer, au nom du secrétaire général, les minutes des décisions, les notifications des décisions de la Cour et les attestations de fin de mission (AFM) délivrées à l'avocat choisi ou désigné pour assister une ou plusieurs personnes bénéficiaires de l'aide juridictionnelle.

Délégation est accordée dans les mêmes conditions à Mmes Florence BARRAUX et Mathilde VERDIER, cheffes de chambre par intérim (jusqu'au 30 août 2024).

ALE DU DAO

GENERAL

Article 2: La décision du 20 août 2024 portant délégation de signature est abrogée.

Article 3: La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait à Montreuil, le 23 août 2024

Olivier MASSIN